



CONTRIBUTION

du

Prof. Rassmi BERUWIEN
Secrétaire général adjoint de la Chambre des représentants de Libye

sur

**« De la présence des ministres au parlement, pour rendre compte et donner
des explications sur leur gestion au sein du Gouvernement »**

Session de Genève
mars 2024

Mesdames et messieurs, distingués participants.

Que la paix soit avec vous

Le processus de la vie parlementaire dans notre pays a commencé depuis l'époque du Royaume de Libye dans les années cinquante du siècle dernier, et le travail parlementaire s'est poursuivi pendant l'ère du Royaume jusqu'à ce qu'il s'arrête en raison du changement survenu sur la scène politique du pays et son approche d'une approche politique différente de ce qui est habituel dans tous les pays du monde pendant une période de 42 ans. Le travail parlementaire a repris en Libye après l'élection du Congrès général national. En 2012, conformément à la Déclaration constitutionnelle applicable. .

Mesdames et messieurs, distingués participants.

Depuis qu'elle a commencé à exercer le travail parlementaire en 2014, la Chambre des représentants libyenne s'est engagée à accomplir toutes ses tâches législatives représentées par l'adoption de lois et de textes législatifs, ainsi que les tâches qui lui sont confiées dans le suivi du travail du gouvernement et tous ses ministères et organes conformément à ce qui a été spécifié par la loi n° (4) de 2014 concernant l'adoption de Le système interne de la Chambre des représentants passe par les commissions permanentes qui supervisent directement le fonctionnement de tous les ministères qui fournissent leurs services aux citoyens. Chacun de ces comités s'occupe séparément des affaires d'un des ministères affiliés au Conseil des ministres et, à travers ces comités, ils surveillent tout le travail des ministères et exercent le rôle de surveillance stipulé par la loi, à commencer par la demande aux ministres de comparaître devant le Parlement pour être tenus responsables de l'accomplissement des tâches qui leur sont assignées, en identifiant les défis auxquels ils sont confrontés et en identifiant les lacunes dans l'exécution de leur travail. Ces ministères sont également suivis par les agences de contrôle. affilié à la Chambre des représentants.

Mesdames et messieurs, distingués participants.

L'importance de la comparution des ministres d'État devant le Parlement a de nombreux résultats positifs dans la pratique du travail parlementaire, notamment, par exemple, « renforcer la transparence, la responsabilité, prendre la bonne décision, contribuer à renforcer la confiance entre le gouvernement et le peuple, renforcer la esprit de coopération entre les autorités réglementaires et exécutives, et offrir des opportunités de présenter les problèmes auxquels le gouvernement est confronté pour parvenir à une solution. » de nombreux problèmes.

Le Bureau de la Chambre des Représentants est considéré comme l'organe exécutif qui organise tout le travail administratif à travers les différents départements et bureaux qui fournissent tout type de soutien nécessaire lorsque le gouvernement et ses ministres comparaissent devant la Chambre des Représentants à des fins de responsabilité et de suivi. sur le travail des ministères. La Présidence du Bureau de la Chambre des Représentants a eu à cœur d'assurer la formation nécessaire des ressources humaines, que ce soit en interne ou en externe, à travers des partenariats internationaux ainsi que l'échange d'expériences, et afin

de maintenir rythmer, être contemporain et adopter des moyens d'élever la performance aux plus hauts niveaux d'efficacité et similaires à ce qui existe et est pratiqué dans les pays développés avec une voie démocratique solide et basée sur les règles établies de représentation parlementaire démocratique parmi les nations et les peuples civilisés.

Dans ce contexte.

À travers le processus de travail parlementaire, nous souhaitons toujours pratiquer la représentation parlementaire dans toute sa mesure. Nous souhaitons également bénéficier des expériences des pays qui nous ont précédés dans le domaine du travail législatif et de contrôle et renforcer la représentation parlementaire de manière à qui assure le développement du système politique afin de réaliser la démocratie et la liberté. Le résultat de l'expérience de travail dépasse il y a dix ans. Le régime totalitaire en Libye, représenté par le gouvernement individuel, est devenu un régime démocratique, et ce qu'il a vécu dans les étapes de représentation au Conseil de transition, à la Conférence nationale et à la Chambre des représentants libyenne est que nous vivons une expérience peut-être unique en son genre dans la mesure où nous avons le droit de participer à de telles célébrations internationales pour le bénéfice des nations et des peuples. Lequel cherche à mettre en pratique la transformation démocratique et le transfert pacifique du pouvoir.

En conclusion

Nous recommandons l'importance de mieux faire connaître la présence périodique des ministres d'État devant le Parlement, de fournir toutes les informations nécessaires et de présenter tous les défis auxquels ils sont confrontés pour exercer efficacement leur rôle de contrôle et d'accroître la coordination entre le Parlement et le gouvernement.

Nous souhaitons à tous du succès

**DR. RASMI BALROIN
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ADJOINT DU PARLEMENT LIBYEN
CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS LIBYENNE**